

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 MARS 2024**

**Présidence de la séance : Madame Caroline BERTRAND – Doyen de l'UFR des Sciences Odontologiques**

| MEMBRES                            | Présents | Excusés | Procurations | Absents |
|------------------------------------|----------|---------|--------------|---------|
| <b>Collège A</b>                   |          |         |              |         |
| Professeur Caroline BERTRAND       | x        |         |              |         |
| Professeur Marie-José BOILEAU      | x        |         |              |         |
| Professeur Jean-Christophe FRICAIN | x        |         |              |         |
| Professeur Jean-Bruno ELLA N'GUEMA | x        |         |              |         |
| Professeur Sylvain CATROS          | x        |         |              |         |
| Professeur Raphaël DEVILLARD       | x        |         |              |         |
| <b>Collège B</b>                   |          |         |              |         |
| Docteur Christophe BOU             | x        |         |              |         |
| Docteur Audrey AUSSEL              | x        |         |              |         |
| Docteur Yves DELBOS                | x        |         |              |         |
| Docteur Laurie FUCHS               | x        |         |              |         |
| Docteur François ROUZE L'ALZIT     | x        |         |              |         |
| Docteur Rawen SMIRANI              | x        |         |              |         |
| <b>Personnels BIATSS</b>           |          |         |              |         |
| Aïcha MAGRET                       | x        |         |              |         |
| Pascal HOUSTY                      | x        |         |              |         |
| <b>Etudiants</b>                   |          |         |              |         |
| Rachel LACOUR                      |          | x       |              |         |
| Lucy SAINT-AIME                    |          | x       |              |         |
| Clément MARTIN                     | x        |         |              |         |
| Agathe MICHELET                    |          | x       |              |         |
| Paul GALVEZ                        |          | x       |              |         |
| Blanche MERCERAND                  |          | x       |              |         |
| Justin VILLEDIEU                   |          | x       |              |         |
| Oriane DUFAURE                     |          | x       |              |         |
| Tom HELLY                          |          | x       |              |         |
| Imad EL OUARGUI                    |          | x       |              |         |

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 MARS 2024**

| MEMBRES                                                                                                           | Présents | Excusés | Procurations | Absents |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|--------------|---------|
| <b>Personnalités extérieures</b>                                                                                  |          |         |              |         |
| Monsieur Didier CUGY<br>Représentant la mairie de Bordeaux Métropole                                              |          | x       |              |         |
| Monsieur Jacques WEMAERE<br>Président de l'URPS                                                                   | x        |         |              |         |
| Docteur Alain MANSEAU<br>Représentant le conseil de l'ordre des<br>chirurgiens-dentistes                          | x        |         |              |         |
| Monsieur Thierry THOMAS<br>CHU de Bordeaux                                                                        | x        |         |              |         |
| Madame Christine VASCHAMBRE-COUTURE<br>Représentante du laboratoire PACEA                                         |          | x       |              |         |
| Docteur Nathalie DELPHIN<br>Représentante du SFCD (syndicat des femmes<br>chirurgiens-dentistes)                  | x        |         |              |         |
| Docteur Eléonore TRON<br>Représentant l'ARS Nouvelle Aquitaine                                                    |          | x       |              |         |
| Madame Françoise JEANSON<br>Représentante du Conseil Régional de Nouvelle<br>Aquitaine<br>Suppléante Erika Jouhet |          | x       |              |         |

**08 h 30 : ouverture de la séance. Il est noté que le quorum est atteint.**

### **Compte rendu du Conseil d'UFR du 12 mars 2024**

#### **Point 1- informations générales**

Le Professeur Caroline Bertrand présente l'arrêté du 30 janvier 2024 venant restreindre le nombre d'années permettant à un étudiant de valider son diplôme de formation générale en odontologie (DFGSO). La deuxième ou la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences odontologiques ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions. L'arrêté n'a pas d'effet rétroactif et sera mis en place à partir de septembre 2024.

#### **Point 2 : Validation du compte rendu du 23 janvier 2024**

Le Professeur Caroline Bertrand soumet le projet de compte-rendu du conseil d'UFR du 23 janvier 2024 aux membres du conseil, qui l'approuvent à l'unanimité.

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 MARS 2024**

### **Point 3 : Point stages périphériques**

Le Professeur Caroline Bertrand fait un point sur les stages périphériques. Pour l'instant il n'y a pas d'avancée sur Langon. En revanche, les choses avancent avec Pau puisqu'un rendez-vous est programmé avec la Directrice générale suite aux discussions avec la cheffe de service. Le service est un peu petit, elle ne peut prendre qu'un étudiant pour débiter. Il y a un fauteuil de chirurgie orale mais qui n'est pas au même endroit. Le projet avance doucement.

Le Docteur Jacques Wemaere questionne sur la situation à Angoulême. Le Professeur Caroline Bertrand regrette la situation mais pour le moment il ne se passera rien. L'étudiant continue à être embêté et le Docteur Frédérique D'HalluinOlive a décidé de ne pas reprendre d'étudiant. L'étudiant est parti en libéral. Il n'y a pour l'instant pas de solution ni d'écoute pour Angoulême. Le sujet a été évoqué avec l'ARS.

Madame Bertrand indique que les étudiants voulant aller en Charente, continuent d'y aller et de s'installer là-bas. Par ailleurs, un COPIL est prévu entre le CHU de Poitiers, la Faculté de Bordeaux, la faculté de santé de Poitiers et l'ARS pour discuter de la situation dans les sites périphériques alentours de Poitiers.

Nous faisons état de la problématique de manque de chirurgiens-dentistes dans le sud-gironde. Madame Bertrand indique que la situation à Langon n'avance pas, elle doit en discuter avec le Docteur Eléonore Tron. Monsieur Thierry Thomas indique qu'il va prendre contact avec Monsieur Luc Durand coordinateur général des soins au CHU car il vient de Langon et pourra peut-être aider.

Madame Bertrand indique qu'en regardant les inscriptions, nous avons remarqué que peu d'étudiants en provenance des Landes s'inscrivent à la faculté » d'odontologie de Bordeaux. Les étudiants en provenance de Charente vont à Poitiers. A Bordeaux, le plus grand nombre d'étudiants provient de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques.

Madame Bertrand explique avoir appris qu'un service dentaire au CHU de Mont De Marsan est en cours de construction. Le site de Mont De Marsan n'a jamais trouvé de Praticien Hospitalier en odontologie désireux de travailler là-bas. Elle informe qu'il y aurait peut-être un Maître de Conférence des Universités pouvant aller à Mont De Marsan en temps partagé. Elle remercie le Docteur Blanchard et le Docteur Maisonnave de gérer la situation sur place. Ils indiquent que le service ne fonctionnant que le lundi et mardi avec les étudiants, il n'y a pas de secrétariat pour prendre des rendez-vous en dehors de ces deux jours, ce qui pose un problème de visibilité pour les patients. De même, il est compliqué pour les prothésistes d'envoyer leur colis au CH car personne n'est en mesure de les stocker. La gestion administrative est compliquée.

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER DU 12 MARS 2024**

### **Point 4 : Point CHU nouveau site**

Monsieur Thierry Thomas évoque le projet futur site de Xavier Arnozan. Il indique qu'au niveau du CHU de Bordeaux, il est envisagé de partir sur les fauteuils ayant la plus forte capacité (factoriel 3) pour accueillir les patients en situation d'obésité. Hélas, ce sont des fauteuils qui coûtent très cher et avec peu d'offres. Le Docteur Alain Manseau indique que souvent en cabinet dentaire, si le poids du patient dépasse celui prévu par le fauteuil, rien ne sera pris en garantie si un problème survient. Il suggère en effet que, dans le cadre du site au CHU de Bordeaux, il faudrait prévoir un fauteuil qui soit en capacité d'accueillir des personnes en situation de surpoids ou d'obésité.

Le Docteur Yves Delbos explique que lors de l'étude, les trois modèles qui ont été présentés étaient 180, 200 et 220 kilos. Ils essayent de prendre en compte cette problématique. Sur ce point Monsieur Clément Martin se demande si les patients en situation de grande obésité pourront être installés sur un fauteuil car sur Xavier Arnozan ils restent sur le brancard.

Le Professeur Jean-Bruno Ella N'Guema indique que le projet du nouveau site hospitalier suit le calendrier prévisionnel. L'appel public à la concurrence a été lancé en décembre 2023. En tout, il y a eu 15 candidatures dont 3 éliminées dès le début, pour une construction d'un bâtiment de santé en odontologie sur le site de Xavier Arnozan. La prévision est un projet en 22 mois avec deux étapes : une étape de construction c'est-à-dire que les constructeurs vont devoir modéliser de façon réaliste le projet ; et une étape de conception. Le projet se monte à 15 millions d'euros hors taxe sans le matériel pour plus de 5400m<sup>2</sup> dans l'œuvre.

Le processus de construction est régi par une réglementation précise en deux étapes. Tout d'abord l'étape des candidatures qui a eu lieu le 6 mars dernier. Parmi les 12 dossiers retenus, le groupe de travail doit sélectionner 3 groupements d'entreprises. Les entreprises vont rentrer dans le détail du projet médical et il va falloir constituer une commission technique avec les chefs de services, les cadres et Monsieur Thomas. Les chefs de services devront être au détail près de ce qu'ils seront capables de nous proposer. Cette phase devrait durer environ 3 mois. Un deuxième jury devra se réunir pour choisir parmi les 3 projets pré sélectionnés, l'entreprise finale qui réalisera les travaux. L'enveloppe du CHU est fermée, donc les entreprises doivent en tenir compte ou des restrictions seront faites sur le gros équipement. Les délibérations devraient être terminées d'ici septembre.

Le Professeur Jean-Christophe Fricain demande si dans le budget prévisionnel est prévu l'entretien du bâtiment c'est-à-dire son vieillissement et sa remise en état. Monsieur Thierry Thomas admet que cela n'est pas prévu. Le Professeur Jean-Bruno Ella N'Guema explique qu'ils ont prévu une année de maintenance après la construction du bâtiment.

|                                                                                      |                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Date de création : 09 mai 2023                                                       | Page 5 sur 9                  |
| UFR ODONTOLOGIE                                                                      | Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER |
| <p align="center"><b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER<br/>DU 12 MARS 2024</b></p> |                               |

Le Docteur Nathalie Delphin se questionne sur la connaissance des entreprises en termes de matériel dentaire. Le Professeur Ella se veut rassurant sur ce point et explique qu'une équipe d'ingénieurs ayant des compétences en dentaire a participé au projet. Les 3 entreprises retenues pour l'instant présentent des compétences dans le domaine du dentaire.

Le Docteur Alain Manseau souhaite savoir si dans l'étude réalisée, un prévisionnel de ce que va coûter le bâtiment en entretien tous les ans a été réalisé. Monsieur Thomas indique que cela est normé sur les matériaux utilisés. Effectivement il n'y a jamais aucun risque, mais ce sera au CHU de venir négocier les prix par rapport à ce qu'ils ont signé.

Le Professeur Jean-Bruno Ella N'Guema explique que dans l'étape de l'offre ils vont intégrer toutes les questions des matériaux ou encore d'économie d'énergie. Dans le deuxième jury, une synthèse aura été produite à ce sujet avant que le choix soit fait. Monsieur Thomas informe que le Directeur général de l'ARS suit le projet et il précise que toutes les entreprises qui vont présenter un projet seront rémunérées.

Monsieur Ella admet que le respect du timing va être un critère déterminant dans le choix. Ce qui sera regardé c'est notamment le fait que les entreprises aient déjà des projets en cours et savoir s'ils pourront tenir les délais.

#### **Point 5 : Point sur la réforme R3C**

Le Professeur Caroline Bertrand présente un diaporama non finalisé concernant la réforme du troisième cycle, produit par le bureau de la Conférence des doyens. Depuis 2016, des discussions sur une réforme du troisième cycle ont régulièrement lieu au sein de la conférence des doyens avec la profession, les syndicats étudiants UNECD et SNIO, sans qu'aucun consensus sur le sujet n'ait pu émerger à ce jour. Il fallait trouver un point de convergence en s'alignant sur ce qui existe en Europe. Cela n'est pas la piste retenue à présent malheureusement. Il est impératif d'éviter de faire basculer la profession de chirurgien-dentiste dans une discipline paramédicale.

Le Président de la Conférence des Doyens ayant changé récemment, la réflexion se poursuit. Pendant 3 ans, un travail a été fait sur les DES de spécialités avec le soutien du SNIO. La direction choisie était de demander plusieurs DES (odontologie pédiatrique, parodontologie, et endodontie) car on s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de postes de MBD non pourvus et donc un vrai défaut de lisibilité et de visibilité de cette spécialité MBD. Le SNIO était favorable aux spécialités et l'UNECD et la profession y étaient plutôt opposés.

Madame Bertrand explique qu'avec le nouveau Président nous sommes partis dans une autre direction. La profession ne souhaitant pas qu'on fasse tous ces DES. Un consensus sur

|                                                                |                               |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Date de création : 09 mai 2023                                 | Page 6 sur 9                  |
| UFR ODONTOLOGIE                                                | Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER |
| <b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER<br/>DU 12 MARS 2024</b> |                               |

le DES d'odontologie générale en un an (sur le modèle de la médecine générale) semble se profiler malgré l'opposition du SNIIO.

Cette réforme du troisième cycle a trois exigences : l'exigence de formation, l'exigence d'attractivité pour les enseignants chercheurs des UFRs d'odontologie et l'exigence de santé publique en santé et médecine orale.

Concernant l'exigence de formation, le projet est la mise en place en fin de 5ème année d'un examen national dématérialisé (EDN) avec une moyenne générale requise à 14/20. A la fin du DFA deux orientations seront possibles : soit un DES d'odontologie générale en 1 an soit un DES de spécialité (Chirurgie orale et ODF devraient perdurer, la MBD doit faire l'objet d'une réflexion à part : DES MBD à option ? ou FST ?).

Concernant l'exigence d'attractivité des carrières, il est envisagé la création d'un CNU d'odontologie générale et une activité des enseignants chercheurs HU recentrée sur une activité hospitalière de recours, une formation des étudiants de DES de spécialités et une activité de recherche fondamentale et translationnelle.

Concernant l'exigence de santé publique, il s'agit d'une clarification du parcours patient et du périmètre d'activité des spécialistes.

Sur cette réforme, deux versions ont été proposées par le bureau de la conférence des doyens :

- La première version (1 DES / 1 METIER) consiste à prévoir pour le DFASO des épreuves dématérialisées nationales (EDN), avec un choix en fonction du classement entre une voie de spécialité (10% des étudiants 120) et une voie d'odontologie générale (représente 90% des étudiants).
  - Pour ceux choisissant la voie de la spécialité, sont proposés 4 DES en Chirurgie orale, en ODF, en Odontologie pédiatrique et en Odontologie hospitalière. A la suite de ces DES, l'étudiant pourra choisir soit une carrière de spécialiste HU/PHU en temps plein, soit une installation libérale en tant que spécialiste.
  - Pour ceux qui choisissent la voie de l'odontologie générale, il est proposé un DES d'un an. A la suite de ce DES, les étudiants pourront choisir entre une installation libérale filière U odontologie générale, et une installation libérale en tant que spécialiste en odontologie générale.
  - L'idée de ce DES en un an est juste une façon de pouvoir recruter des CCU-AH conformément aux nouveaux statuts qui nous alignent sur la médecine.
- La deuxième version (1DES/CNU) soit 3 DES au total (CNU 56 - 57- 58) consiste à maintenir la version 1 concernant le DFASO avec les épreuves dématérialisées nationales (EDN), avec un choix en fonction du classement entre une voie de spécialité (10% des effectifs étudiants) et une voie d'odontologie générale (représente 90%).

|                                                                                      |                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Date de création : 09 mai 2023                                                       | Page 7 sur 9                  |
| UFR ODONTOLOGIE                                                                      | Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER |
| <p align="center"><b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER<br/>DU 12 MARS 2024</b></p> |                               |

- Pour ceux qui choisissent la voie de la spécialité (ODF, CO + Pédiatrique ou Hospitalière restant à définir), ils pourront choisir soit une carrière de spécialiste HU/PHU en temps plein, soit une installation libérale en tant que spécialiste en ODF, CO, OP ou OH.
- Pour ceux qui choisissent la voie de l'odontologie générale, est proposé un DES d'odontologie générale d'un an. A la suite de ce DES, ils pourront choisir entre une installation libérale filière U odontologie générale, et une installation libérale en tant que spécialiste d'odontologie générale.

Les pistes envisagées sont un DES d'OG en 1an, des EDN en fin de 5ème année avec une exigence de connaissances de rang A (14/20). Il y a tout de même une pondération par rapport aux ECOS, certaines facultés préférant conserver le CSCT pour l'instant. Il existe également une réflexion sur la 6<sup>ème</sup> année dans les territoires selon les possibilités régionales.

Concernant la problématique des territoires, le Docteur Jacques Wemaere indique que pour avoir rencontré un responsable au Ministère de la santé, il y a une incompréhension de comment prendre en charge la population dans les territoires. Il faudrait que la profession et le Ministère se retrouvent autour d'une table pour discuter de cette problématique.

Le Docteur Nathalie Delphin explique que les problématiques en la matière sont connues, mais il n'y a aucun objectif clairement établi concernant la gestion dans les territoires. La profession est très isolée. Tant qu'il n'y aura pas de travail en commun, cela ne fonctionnera pas.

Le Professeur Marie-José Boileau réagit à la projection du diaporama en indiquant être favorable à l'odontologie générale et opposée à la version 2 proposée. Concernant l'attractivité des carrières, un étudiant en 5<sup>ème</sup> année qui a le choix, va-t-il s'engager vers la filière avec un DES en 1 an avec un périmètre plus libre ou choisir de faire une spécialité dans un périmètre limité, en temps plein et qui demande 3 ans ? Il faudrait le définir sur le plan pratico-pratique.

Madame Bertrand indique que lors des dernières assises hospitalo-universitaires, les médecins ont indiqué qu'ils souhaitaient revenir sur la notion de temps partiel pour les CCU-AH, du fait qu'ils ne restent que 2 ans et arrêtent ensuite, ou ne prennent pas les postes du tout. Ce qui pose un problème de formation au sein des CHU.

|                                                                                      |                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Date de création : 09 mai 2023                                                       | Page 8 sur 9                  |
| UFR ODONTOLOGIE                                                                      | Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER |
| <p align="center"><b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER<br/>DU 12 MARS 2024</b></p> |                               |

## **Point 6 : Vote modifications DU implantologie orale et AEU troubles fonctionnels orofaciaux**

### **- Modification DU Implantologie orale**

Madame Bertrand soumet au vote des membres du Conseil d'UFR les modifications concernant les responsables et l'organisation générale du DU d'Implantologie Orale, après une présentation du Professeur Sylvain Catros. Il indique que le Docteur Yves Lauverjat partant à la retraite, les responsables de ce DU seront désormais le Docteur Rawen Smirani, le Docteur Sylvain Catros et le Docteur Michel Bartala. De plus, est ajouté l'intégration d'un étudiant bénéficiant d'une bourse ITI qui sera inscrit au même type que les internes.

Les membres du Conseil d'UFR approuvent ces modifications à l'unanimité.

### **- Modification de l'AE Troubles fonctionnels oro-faciaux**

Madame Bertrand soumet au vote des membres du Conseil d'UFR la modification de la capacité d'accueil et de l'enseignement théorique de l'AE Troubles fonctionnels oro-faciaux. Concernant l'AE, la formation théorique passe en distanciel et la capacité d'accueil est augmentée à 50.

Les membres du Conseil d'UFR approuvent cette modification à l'unanimité.

## **Point 7 : Accueil des étudiants en odontologie avec le conseil de l'Ordre sur Carreire**

Le Docteur Alain Manseau informe avoir été en contact avec une secrétaire de l'Ordre régional des médecins qui faisait la permanence au niveau du point d'accueil prévu au sein du Collège Santé pour les étudiants. Ils vont réfléchir à mettre en place une permanence aussi régulière qu'en médecine malgré le manque de secrétaires. Madame Bertrand se dit que pour nos étudiants de 6<sup>ème</sup> année voulant faire des remplacements cela permettrait d'avoir un relai à proximité. Le Docteur Manseau se questionne sur qui serait le mieux placé pour tenir cette permanence, un conseiller ou une secrétaire. Madame Bertrand admet que nous n'avons pas beaucoup de recul pour l'instant car l'Ordre des médecins a commencé très récemment cette permanence. La présence de l'Ordre des chirurgiens-dentistes dans le cadre de cette permanence sur Carreire permettrait d'accroître sa visibilité et ses échanges avec les étudiants en odontologie dont la durée d'étude et les besoins sont différents de ceux des étudiants en médecine.

|                                                                |                               |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Date de création : 09 mai 2023                                 | Page 9 sur 9                  |
| UFR ODONTOLOGIE                                                | Rédacteur : Anaïs MARCOUILLER |
| <b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL UFR PLENIER<br/>DU 12 MARS 2024</b> |                               |

Le Docteur Alain Manseau informe les membres du Conseil d'UFR que le nouveau Président du Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes est Monsieur le Docteur Jean-Christophe Brunet spécialiste en ODF.

Le Professeur Caroline Bertrand remercie les membres du conseil pour leur présence et leur participation.

La séance est levée à 11h.

Bordeaux, le 12 mars 2024

Le Doyen de l'UFR des Sciences odontologiques  
Professeur Caroline BERTRAND